Image not found or type unknown

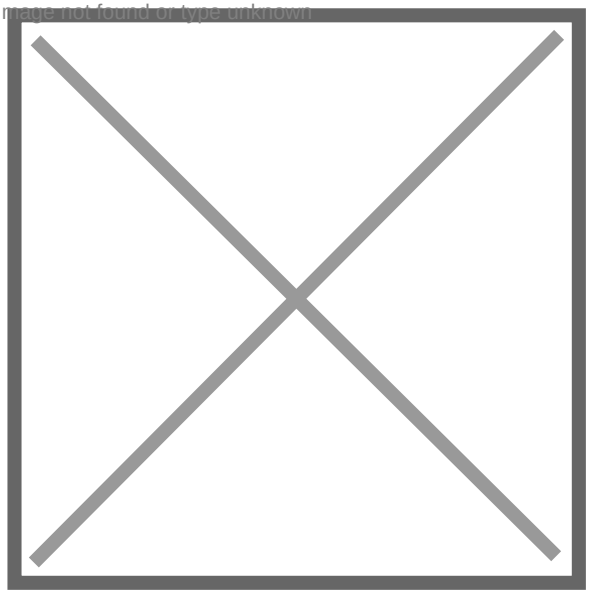

Partir pendant une période d'essai

Par **gregbsk**, le **02/06/2008** à **12:00**

Bonjour,

je souhaiterai quitter mon poste pendant ma période d'essai. Celle-ci se termine dans 1 mois. Elle a débuté il y a 5 mois (régime cadre). Or dans mes conventions collectives, il est précisé que je dois 1 semaine de préavis à mon employeur par mois effectué dans l'entreprise. Mes questions sont les suivantes :
- Ai je le droit de quitter mon posrte du jour au lendemain ?
- L'employeur me réclamera t il d'effectuer un préavis ? A t il le droit de m'y forcer ? Et si oui, peut-il me poursuivre et me réclamer des pénalités financières ?
- En cas d'abandon de poste, pourrais-je récupérer mon solde de tout compte ?
- J'ai d'autres propositions de postes, est-ce que je suis bloqué par cette situation ou ai je le droit de signer un nouveau contrat de travail ?

Merci par avance de vos conseils et réponses

Par **gpierreavocat**, le **06/06/2008** à **18:44**

Sauf mentions particulières dans votre contrat vous pouvez mettre fin à cette période d'essai à tout moment sans formalité et sans préavis et sans en justifier la raison.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés